
CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION ORDINAIRE 1983-1984

7 JUIN 1984

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

déposée par

M. Y. Ylieff

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Article 37

Ajouter au 2. de l'article l'alinéa suivant :

«Il peut être procédé à cette demande par écrit.
Dans ce cas, sauf décision contraire du Conseil, la
présence des signataires n'est pas requise en séance
publique.»

Y. YLIEFF